

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



LA LETTRE D'INFORMATION DU SOUVENIR FRANÇAIS

LA LETTRE N°111
Décembre 2025

LA PAROLE DU PRÉSIDENT GÉNÉRAL

Les combattants sans tombe



La seconde vague des combattants sans tombe

Pour une famille, comme pour une nation, « faire son deuil » nécessite de se recueillir autour du corps de celui qui est décédé et de participer à son inhumation (ou à sa crémation).

En réclamant jour après jour le retour des corps des otages du 7 octobre, Israël illustre cette ardente obligation de la présence du corps.

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, plus de 400 000 corps ne furent pas retrouvés. Les familles ont donc dû inventer des succédanés aux corps disparus. Ce fut

la tombe du Soldat Inconnu sous l'Arc de Triomphe ; ce furent aussi les plaques en émail avec la photographie des combattants apposées sur les tombes familiales.

Les combattants sans tombe furent au centre de la mémoire partagée des Français pendant des décennies.

Le travail mené par l'association Soldis Algérie est le prolongement de cette mémoire nécessaire et volontaire.

Aujourd'hui, une seconde vague de combattants sans tombe se développe. Celle des combattants « *Morts pour la France* », inhumés dans les tombes familiales et que les municipalités suppriment en raison du non-renouvellement des concessions.

Terrible paradoxe.

Alors que la découverte d'ossements sur un champ de bataille s'accompagne d'une mobilisation scientifique et mémorielle pour retrouver le nom du combattant et son histoire, jusqu'à reconstituer scientifiquement son visage dans certains cas, au même moment, les ossements de combattants « *Morts pour la France* » de 1914-1918 et de 1939-1945 mais aussi de la guerre d'Algérie, inhumés dans des tombes familiales dont la concession n'est pas renouvelée, rejoignent les ossuaires anonymes de nos cimetières communaux.

Il est urgent de freiner la création d'une nouvelle génération de « *combattants sans tombe* ».

Un défi mémoriel à relever !

Photo : Monument du Point X aux Éparges (Meuse).

Serge BARCELLINI
Contrôleur Général des Armées (2s)
Président Général de l'association "Le Souvenir Français"

Contact :
communication@souvenir-francais.fr

Actualités

Billets d'humeur du
Président Général

Guide des acteurs de la
mémoire de 14-18

Podcast « Passeurs
d'histoires »



LE THEME DU MOIS

LE SOUVENIR FRANÇAIS

SOUS LES PROJECTEURS



JOURNAL DU PRÉSIDENT



IL ÉTAIT UNE FOIS UN MONUMENT



AGENDA DU MOIS



L'ŒIL DE L'HISTORIEN



Jean-Pierre Guéno

NOS PARTENAIRES



TROIS QUESTIONS À...



Général Henry-Jean Fournier

C'ÉTAIT HIER



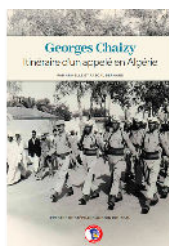
POUR EN SAVOIR PLUS...



UNE PHOTO ET SON HISTOIRE



Notre boutique



Si vous souhaitez aider Le Souvenir Français et devenir gardien de la mémoire, n'hésitez pas à adhérer ou à [faire un don avec ce formulaire.](#)



REJOIGNEZ-NOUS !

Choisissez votre formule
et renvoyez-nous le coupon-réponse

L'association mémorielle Le Souvenir Français, reconnue d'utilité publique, est habilitée à recevoir votre LEGS ou votre DONATION.

Pour information et aide dans votre démarche en toute confidentialité, écrivez à legs@souvenir-francais.fr

Particulier : vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre versement, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

FORMULE CHOISIE - 2025

PROFIL ADHÉRENT(E)	Montant après défiscalisation ▼	
Cotisation membre Titulaire – avec reçu fiscal pour les règlements via le site Internet national	à partir de 10 €	3,40 €
Cotisation membre Titulaire avec reçu fiscal	à partir de 20 €	6,80 €
Cotisation membre Bienfaiteur avec reçu fiscal	à partir de 50 €	17,00 €
Cotisation Jeunes (à partir de 13 ans et jusqu'à 25 ans pour les étudiants)	5 €	
Abonnement aux 4 revues annuelles - si adhérent (l'abonnement n'ouvre pas droit au reçu fiscal)	10 €	

MOYENS DE RÈGLEMENT À VOTRE DISPOSITION :

- par CHÈQUE : à l'ordre de LE SOUVENIR FRANÇAIS | à envoyer au siège social : 20 rue Eugène Flachat – 75017 Paris
- par VIREMENT BANCAIRE : PARIS IDF CENTRE | IBAN : FR60 2004 1000 0100 9491 4Y02 030 PSSTFRPPPAR
- en ESPÈCES : à remettre à un responsable du Souvenir Français dans une enveloppe avec votre nom
- en LIGNE, simple, rapide et sécurisé : <https://le-souvenir-francais.fr/soutenir-le-souvenir-francais/>
En passant par le site Internet national, votre reçu fiscal est envoyé **AUTOMATIQUEMENT** sur votre e-mail, dès 10 € de versement.

— Avec nos remerciements pour votre fidélité et pour votre soutien —



RENOUVELLEMENT COTISATION ☐ ADHÉSION ☐ DON ☐

Je verse la somme de € en règlement de (cases à cocher)

☐ ma cotisation ☐ ma cotisation AVEC abonnement revue

Comité d'affiliation

Mes coordonnées (nécessaires pour l'émission du reçu fiscal, à partir de 20 € par chèque ou virement)

NOM

Prénom

Adresse postale

Code postal Ville

Adresse électronique

Téléphone (fixe ou portable)

Date :

Coupon-réponse à envoyer avec votre règlement à :
Le Souvenir Français - 20 rue Eugène Flachat - 75017 Paris

NLSF

Le Souvenir Français – Association nationale reconnue d'utilité publique par décret du 1^{er} février 1906 – Siège social : 20 rue Eugène Flachat, 75017 Paris – Tél. 01 48 74 53 99 | En vertu des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 (relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés) l'association s'engage à ne pas utiliser les données personnelles de l'adhérent à des fins commerciales. Ce dernier dispose d'un droit de regard et de rectification des données personnelles le concernant.

Suivez-nous sur les réseaux !



Le Souvenir Français

20 rue Eugène Flachat

copyright www.le-souvenir-francais.fr 2024

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)